

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 5 octobre 2021** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CONSEIL :

- 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 septembre 2021
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Entente avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Dominique concernant l'utilisation du stationnement
- 4.4 Adoption du budget de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022
- 4.5 Service des incendies - Achat de stabilisateur pour pince de décarcération
- 4.6 Abolition des frais de retard pour la bibliothèque

5. LÉGISLATION :

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

- Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- Communication FQM

10. FINANCES

- 10.1 Dépôt des états comparatifs
- 10.2 Dépôt du sommaire du rôle de l'évaluation foncière
- 10.3 Refinancement - Règlement d'emprunt 10-229

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-122

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-123

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2021 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-124

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 5 octobre 2021 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires du 28 août 2021 au 18 septembre 2021 : 46 521,31 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques n° 1293 à 1319 :	106 891,67 \$
• Paiements Accès D, 501 136 à 507 172 :	209 995,15\$
• Paiements directs 751 582 à 751640 :	220 264,63 \$
Total :	583 672,76 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-125

4.3. ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-Dominique et la municipalité de Saint-Dominique se sont entendus sur les conditions pour l'utilisation du stationnement de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les termes et conditions feront l'objet d'une convention notariée devant Me Félix Mathieu exerçant à Saint-Pie;

CONSIDÉRANT QUE ladite convention a une durée de 15 ans à raison de versements égaux et consécutifs de 5 000 \$ payable annuellement le 1er novembre jusqu'à la fin du présent bail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la signature de cette convention prenant effet ce 1er novembre 2021 pour une période de quinze (15) ans;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-126

4.4. ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-127

4.5. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DE STABILISATEUR POUR PINCE DE DÉCARCÉRATION

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet de faire l'achat d'un équipement de stabilisation lors d'accidents de véhicules légers, lourds ou pour la stabilisation d'une structure;

CONSIDÉRANT la soumission reçue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de l'équipement mentionné auprès de L'Arsenal au montant de 12 849 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-200-00-725.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-128

4.6. ABOLITION DES FRAIS DE RETARD POUR LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque a adressé une demande à la municipalité visant l'abolition des frais de retard de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international « Fine Free Library » né aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'abolition des frais de retard pour la remise de livres à la bibliothèque.

QUE ce conseil autorise la bibliothèque municipale de Saint-Dominique, à transmettre une copie de la résolution au Réseau BIBLIO afin d'officialiser cette démarche.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de septembre 2021 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de septembre 2021 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de septembre 2021 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de septembre 2021 est déposé au Conseil.

10.1. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget doit être adopté, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2021.

10.2. DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022 a été déposé le 7 septembre dernier à son bureau.

Valeurs imposables au sommaire 2021 : 480 951 200 \$
Valeurs imposables au sommaire 2022 : 488 915 600 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-129

10.3. REFINANCEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 10-229

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique souhaite emprunter par billet un montant total de 34 500 \$ en raison du règlement d'emprunt 10-229 au montant de 34 500 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de Desjardins Entreprises à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE les documents afférents à cet emprunt soient signés par le maire, Robert Houle et la directrice générale, Christine Massé.

QUE la date de déboursement dudit prêt sera le 8 novembre 2021 au taux de 3,95 % pour 10 ans.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

- 2022	- 3 100 \$	- 2027	- 3 500 \$
- 2023	- 3 200 \$	- 2028	- 3 600 \$
- 2024	- 3 200 \$	- 2029	- 3 600 \$
- 2025	- 3 300 \$	- 2030	- 3 800 \$
- 2026	- 3 400 \$	- 2031	- 3 800 \$

ADOPTÉE

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-130

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 12.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière